

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 21<sup>ème</sup> RALLYE du Val de Sèvre

### 25 et 26 Mai 2024

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 25 Mars 2024  
Ouverture des engagements : ..... Lundi 25 Mars 2024  
Clôture des engagements : ..... Lundi 13 Mai 2024  
Parution du carnet d'itinéraire : ..... Samedi 25 Mai 2024, au bar le Zinc, à Boussay.  
Dates et heures des reconnaissances : ..... Samedi 25 Mai 2024 de 09h00 à 17h00.  
Vérifications administratives : ..... Samedi 25 Mai 2024 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h30.  
Lieu : ..... Au complexe sportif à Boussay.  
Vérifications techniques le : ..... Samedi 25 Mai 2024 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.  
Lieu : ..... Au complexe sportif à Boussay.  
Heure de mise en place du parc de départ : ... Samedi 25 Mai 2024 suite aux vérifications administratives et techniques.  
Lieu : ..... Au complexe sportif à Boussay.  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : ..... Samedi 25 Mai 2024, à 16h.  
Lieu : ..... Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.  
Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : ..... Samedi 25 Mai 2024, à 16h30.  
Lieu : ..... Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.  
Publication des équipages admis au départ : ..... Samedi 25 Mai 2024 à 17h15.  
Lieu : ..... Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.  
Publication des heures et ordres de départ : ..... Samedi 25 Mai 2024 à 17h15.  
Lieu : ..... Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.  
Départ de la 1<sup>ère</sup> étape (1<sup>er</sup> concurrent, parc fermé) : ..... Samedi 25 Mai 2024 à 18h05.  
Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape (1<sup>er</sup> concurrent, parc fermé) : ..... Samedi 25 Mai 2024, à partir de 21h20.  
Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape : Samedi 25 Mai 2024, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES2.  
Lieu : ..... Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.  
Départ de la 2<sup>ème</sup> étape : ..... Dimanche 26 Mai 2024 à 9h00.  
Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape : ..... Dimanche 26 Mai 2024 à partir de 16h07.  
Vérification finale : ..... Dimanche 26 Mai 2024, au Garage Brochard, à Boussay.  
Taux horaire de la main d'œuvre : ..... 60 € TTC.  
Publication des résultats officiels, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.  
Lieu : ..... Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.  
Remise des prix : Dimanche 26 Mai 2024, à 18h, au niveau du podium (en fonction de la météo).

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le 21<sup>ème</sup> Rallye Régional Val de Sèvre, les 25 et 26 Mai 2024 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire sous le visa N°R19 et de la FFSA sous le N°189 le 07 Mars 2024.

### *Comité d'Organisation*

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : Pierre-Marie BELAUD, Hubert CAILLE, Florentin COURBET, Killian DEVIE, Anthony DUGAST, Emmanuel JOBARD, Freddy GABORIAUD, Luc GOURDON, Mickaël LE CORVEC, Ludovic MOUILLE, Yohann MOUILLE, Thierry MOUILLE, Laurent PAVAGEAU, Mickaël TURPIN, Benoît CESBRON, Didier BOURRAT, Yann CHEVALIER, Dylan CHEVALIER, Daniel LAMBERT, Nathalie LAMBERT, Léo BAUDRY, Simon ROUSSEAU.

Secrétariat du Rallye :

Simon ROUSSEAU

2 L'Hermitage

44690 CHATEAU-THEBAUD

Portable : 06.15.31.81.81

✉ Mail : [sim.rousseau@laposte.net](mailto:sim.rousseau@laposte.net)

🌐 Site internet : <http://team3provinces.e-monsite.com/>

Permanence du Rallye : Foyer des jeunes de Boussay du Samedi 25/05/2024 14h00 au Dimanche 26/05/2024 18h00.

### *Organisateur technique*

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. TROMAS Jacques ..... Licence n°128570
Commissaires Sportifs	M. DEHAN Luc. .... Licence n°6495 Mme BRUN Isabelle ..... Licence n°300920
Directeur de Course	M. LORRE Joseph..... Licence n°10395
Directeurs de Course Adjoint	M. FRALIN Michel..... Licence n°2149
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	M. MINEUR Jean-Louis..... Licence n°29169
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles..... Licence n°10396
Commissaire Technique responsable	M. FOURNIERE Bernard..... Licence n°12823
Commissaires Techniques adjoints	M. THIPHAIN Romain ..... Licence n°155300 M. GUILLEUX Patrick ..... Licence n°55340
Médecin chef	En cours
Chargés des relations avec les concurrents	Mme CONDEMINE Cathy. .... Licence n°56617 En cours
Chargé des relations avec la presse	M. ROUSSEAU Simon
Chronométrateurs	Mme GAUDET Ghislaine..... Licence n°4210 M. MAWDSLEY Joachim. .... Licence n°15063
Classement	M. MONFORT Stéphane..... Licence n°38611
Speaker	M. ROUSSEAU Simon

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 21<sup>ème</sup> Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024, coefficient 2 ;
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire ;
- Le Championnat de l'A.C.O.
- Le Challenge de l'AS-ACO Plantagenet.

### **1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay**

- Vérifications administratives : Samedi 25 Mai 2024 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h30  
Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites.

Les horaires de convocation seront disponibles sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.e-monsite.com/>

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées en parc fermé de départ.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 21<sup>ème</sup> rallye Val de Sèvre doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe complétée, avant le 13 Mai 2024 minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road-book.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières).

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre 2024 représente un parcours de 136.40 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.28 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **Samedi 25 Mai : ES N° 1-2 : l'Ecorchevrière..... Longueur : 4,700 Km**
- **Dimanche 26 Mai : ES N° 3-4-5-6 : Rigale ..... Longueur : 6,970 Km**

L'itinéraire horaire détaillé figure dans l'annexe "itinéraire" :

Samedi :

ES1 : 18h48

ES2 : 21h00

Dimanche :

ES3 : 9h58

ES4 : 11h46

ES5 : 14h04

ES6 : 15h52

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**6.2.1P** Les reconnaissances auront lieu le Samedi 25 Mai 2024 de 9h00 à 17h00.

**6.2.2P** Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pas de remise des prix financière.

La Remise des prix se déroulera le Dimanche 26 Mai 2024 sur le podium d'arrivée dès 18h00 (au complexe sportif de Boussay si météo capricieuse).

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers équipages du scratch.

Des coupes seront attribuées aux premiers de chaque groupe et de chaque classe.

## ANNEXES – PLAN DE SITUATION

### *Plan de Situation des infrastructures à Boussay*

#### **Les infrastructures du Val de Sèvre :**

Complexe sportif Daniel LABOUERE - Rue des Sausaies - 44190 BOUSSAY

Parc fermé - Parc d'assistance - PC : direction de course - Parking public.

